

MODE D'EMPLOI MÉDIATHÈQUES

Ne pas jeter sur la voie publique Conception graphique : Agence **declic** - MAJ 08/2022

mediatheques.toulon.fr



- 1 Médiathèque Chalucet**
5 rue Chalucet
Tél. : 04 94 36 82 00
Mardi à samedi : 10h – 18h30
Dimanche : 14h – 18h
- 2 Médiathèque Port-Marchand**
Avenue de l'Armée d'Afrique
Tél. : 04 94 36 33 35
Mardi, mercredi et vendredi : 10h – 12h30/13h30 – 18h
Samedi : 9h30 – 12h30
- 3 Médiathèque la Roseraie**
Centre municipal de la Roseraie
43 boulevard de la Roseraie
Tél. : 04 98 00 13 30
Mardi, mercredi et vendredi : 10h – 12h30/13h30 – 18h
Samedi : 9h30 – 12h30
- 4 Médiathèque Pont-du-Las**
447 avenue du 15^e corps
Tél. : 04 94 36 36 52
Mardi, mercredi et vendredi : 10h – 12h30/13h30 – 18h
Samedi : 9h30 – 12h30
- 5 Médiathèque Sainte-Musse**
1624 Vieux chemin de Sainte Musse
Tél. : 04 94 36 47 98
Mardi, mercredi, vendredi : 9h – 12h/13h30 – 17h30
Samedi : 9h – 12h
- 6 Bibliothèque Musée d'Art**
113 boulevard du Maréchal Leclerc
Tél. : 04 94 36 81 20
Mardi à samedi : 12h – 18h
Dimanche : 13h – 18h

bibliothequesetmediatheques@mairie-toulon.fr

mediatheques.toulon.fr

DES MÉDIATHÈQUES À VOTRE SERVICE

Le réseau de Toulon se compose de six médiathèques et d'un médiabus :

Le catalogue, consultable en ligne sur le site mediatheques.toulon.fr, vous renseigne sur la disponibilité et la localisation des titres que vous recherchez.

La consultation sur place est libre et gratuite pour tous, aux jours et heures d'ouverture des établissements.

Une réserve, située à Lagoubran, complète les collections disponibles dans les médiathèques.

Elle héberge aussi un fonds ancien et patrimonial, signalé dans le catalogue en ligne et consultable sur rendez-vous **(04 94 36 81 99)**.

ANIMATIONS

Des animations ponctuelles – expositions, ateliers, contes, projections, conférences - vous sont proposées régulièrement. Pensez à consulter les programmes disponibles dans les médiathèques, ainsi que sur le site mediatheques.toulon.fr/agenda

ACCUEIL DES GROUPES

Des modalités spécifiques sont prévues pour l'accueil des groupes (écoles, centres de loisirs, associations, etc.).

Renseignements auprès des bibliothécaires aux banques de prêt et sur le site [mediatheques.toulon.fr/services/accueil de groupes](http://mediatheques.toulon.fr/services/accueil_de_groupes)

OUVERTURES ESTIVALES

De juin à septembre les horaires des médiathèques s'adaptent à la période estivale. N'oubliez pas de consulter notre site [mediatheques.toulon.fr/infos pratiques](http://mediatheques.toulon.fr/infos_pratiques)

S'INSCRIRE

L'inscription ainsi que son renouvellement s'effectuent sur présentation des pièces suivantes :

- Pièce d'identité (ou livret de famille pour les enfants)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, celui-ci peut-être sur support digital, ou déclaration de domiciliation écrite sur l'honneur. Lors d'un renouvellement, une simple déclaration orale de non déménagement suffira.
- Justificatif d'exonération
- Autorisation parentale pour les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans (imprimé à remplir sur place ou téléchargeable sur le site des médiathèques, à renouveler à chaque réinscription)
- Une pré-inscription en ligne est possible

ABONNEMENT

Il est valable un an à compter du jour de l'inscription.

La carte d'emprunteur est individuelle et nominative, elle permet :

- d'emprunter des documents sur l'ensemble du réseau
- d'utiliser les ressources numériques (Vidéo et musique en ligne, Presse, Autoformation, etc.).
- l'accès aux ordinateurs publics dans les médiathèques

La présentation de la carte est obligatoire pour emprunter. En cas de perte ou de remplacement, la carte coûte 1 euro.

TARIFS

- **Gratuité :**
- pour les Toulonnais
- pour les moins de 26 ans (Toulonnais ou hors Toulon)
- pour les organismes à caractère socioculturel ou socio-éducatif
- pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux, sur présentation d'un justificatif de situation de moins de 3 mois.
- **10 euros pour les personnes domiciliées hors de Toulon**

EMPRUNTER

	Livres	Revues	CD	DVD
Dans chaque médiathèque	20		6	4
Maximum de prêts cumulés	30			

- **Durée du prêt :** 3 semaines pour toutes les médiathèques du réseau.
- **Prolongation :** lorsque les ouvrages ne sont ni réservés, ni en retard, la durée de prêt peut être prolongée une fois pour une durée de 3 semaines soit sur place dans les médiathèques soit sur le catalogue en ligne ou encore par téléphone.
- **Restitution des documents :** les documents doivent être restitués à la médiathèque où ils ont été empruntés.
- **Réservation / Ma médiathèque à emporter :** tous les documents peuvent être réservés aux banques d'accueil, sur présentation de la carte de lecteur, ou en ligne via le compte usager. Les documents réservés sont mis de côté pour une durée de 14 jours et sont à récupérer dans leur bibliothèque d'origine. Sauf dans le cas des documents issus de la réserve Lagoubran pour lesquels il est possible de choisir le lieu de mise à disposition.
- **Retards :** les documents rendus en retard donneront lieu au blocage de la carte et au versement d'une amende selon une tarification fixée par délibération du conseil municipal.
- **Perte ou détérioration :** tout document détérioré ou perdu devra être remplacé (livre, CD) ou remboursé, selon un tarif forfaitaire fixé par délibération du conseil municipal (DVD, CD-Rom, revue).